

Interdiction de séjour de Carles Puigdemont;

**«POURQUOI OTTAWA N’A-T-IL PAS FAIT PREUVE, POUR M. PUIGDEMONT,
DE LA MÊME L’OUVERTURE QUE CELLE MANIFESTÉE POUR LES HONGKONGAIS?»**

- STÉPHANE BERGERON

OTTAWA, le 24 novembre 2020 — Le député de Montarville et porte-parole du Bloc Québécois en matière d'affaires étrangères, M. Stéphane Bergeron, a interpellé le ministre de l'Immigration et celui des Affaires étrangères, alors que ceux-ci comparaissaient séparément devant le Comité spécial sur les relations sino-canadiennes, les 16 et 23 novembre derniers, au sujet des doubles standards apparemment appliqués par le gouvernement canadien, selon qu'on soit ancien président de la Catalogne, M. Carles Puigdemont, ou un défenseur de la démocratie à Hong Kong.

«Les deux ministres ont notamment réitéré aux membres du Comité spécial que le Canada reconnaît aux Hongkongais le droit de manifester pacifiquement pour la démocratie et que, par conséquent, les arrestations ou les condamnations pour avoir participé à de tels rassemblements ne peuvent constituer des motifs d'interdiction d'entrer au Canada. J'ai donc fait remarquer, lors de ces deux rencontres, que le problème, c'est qu'en vertu des dispositions de la loi chinoise dite de la "sécurité nationale", on accuse présentement des gens ayant participé à de telles manifestations pro-démocratie de crimes ayant un équivalent dans le corpus législatif canadien, comme la sédition par exemple. Conséquemment, un Hongkongais accusé de sédition par Pékin, en raison de sa participation à une manifestation pacifique, pourrait-il se voir refuser l'entrée au Canada? Les deux ministres ont fort heureusement répondu que, dans un tel cas, cette personne serait néanmoins autorisée à entrer au Canada. Selon le ministre de l'Immigration, une telle accusation n'empêcherait pas non plus cette personne de se prévaloir de toute autre voie d'accès à l'immigration», de relater M. Bergeron.

«Or, l'ancien président élu démocratiquement de la Catalogne, M. Carles Puigdemont, est encore à ce jour *persona non grata* au Canada parce que pèse sur lui une accusation de sédition de la part du gouvernement espagnol. Et qu'est-ce qui lui a valu cette accusation? Le fait d'avoir organisé une consultation démocratique exemplaire! Pourtant l'organisation d'un référendum en Espagne n'est pas illégale, y compris l'organisation d'un référendum sur l'indépendance, comme l'a déclaré le Groupe de travail des Nations Unies sur la Détention arbitraire, en juin 2019, et l'exercice est tout à fait légal au Canada, comme on a pu le voir à quelques reprises ces dernières décennies. Cela n'empêche pas l'Espagne de traîner M. Puigdemont en justice pour sédition, depuis le référendum de 2017, et ce, bien qu'il ait entre-temps été élu au Parlement européen et sans égard au droit universel des peuples à disposer d'eux-mêmes, tel qu'inscrit dans la Charte des Nations Unies», a fait remarquer le député de Montarville.

«Alors je pose la question à mes vis-à-vis libéraux; si le Canada accepte de laisser entrer un militant pro-démocratie de Hong-Kong sur son territoire, et ce, malgré les accusations de sédition qui pèsent contre lui, fera-t-il la même chose avec un ex-chef d'État accusé du même "crime" archaïque pour avoir simplement permis à ses concitoyennes et concitoyens de s'exprimer démocratiquement sur leur avenir? Il me semble que ce qui est bon pour un Hongkongais devrait au moins l'être autant pour un Catalan... à moins que le Hongkongais doive finalement craindre de se voir réserver le même sort que le Catalan», a conclu Stéphane Bergeron.

- 30 -

Source: Pascale Guilbault, agente de communications
Bureau du député Stéphane Bergeron
@ pascale.guilbault.349@parl.gc.ca
☎ 450 922-BLOC (2562)